

Code de conduite ElringKlinger

Notre référence pour
une conduite responsable



Contenu

1. AVANT-PROPOS – NOTRE RÉFÉRENCE POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	03
2. NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ	03
2.1 Nous protégeons notre planète – Protection de l’environnement et du climat	03
2.2 Nous protégeons nos semblables – Droits humains	03
2.3 Nous nous engageons – Responsabilité sociale	04
3. NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE PARTENAIRE COMMERCIAL ET SUR LE LIEU DU TRAVAIL	04
3.1 Nous respectons les règles – Législation et réglementations	04
3.2 Nous adoptons une conduite correcte – Corruption, blanchiment d’argent et délit d’initié	04
3.3 Nous sommes responsables – Conflits d’intérêts, cadeaux et attentions	04
3.4 Nous sommes transparents – Comptabilité et rapports financiers	05
3.5 Nous agissons en toute légalité – Dispositions fiscales, douanières et de contrôle des exportations	05
3.6 Nous sommes justes et intègres – Libre concurrence, équité dans l’approvisionnement et partenariats de confiance	05
3.7 Nous sommes attachés à la sécurité – Protection des données, sécurité de l’information et protection de la propriété intellectuelle	05
3.8 Nous sommes vigilants – Sécurité au travail, protection de la santé et conditions de travail	05
3.9 Nous nous respectons les uns les autres – Non à la discrimination, égalité de traitement et développement personnel	06
4. RESPECT DE NOS PRINCIPES DE CONDUITE	06
4.1 Nous sommes à votre écoute – Canaux de signalement pour les alertes et les plaintes	06
4.2 Nous vérifions chaque signalement – Conséquences	06

1. AVANT-PROPOS – NOTRE RÉFÉRENCE POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE

Nous sommes convaincus que notre succès à long terme repose sur la confiance que nos actionnaires et partenaires commerciaux accordent à notre compétence, notre capacité d'innovation et notre intégrité. Cette confiance, qui se reflète dans la réputation de notre entreprise, tient au fait que nous – le personnel d'ElringKlinger, nous nous engageons à respecter les valeurs et objectifs de l'entreprise et agissons en conséquence dans nos domaines de responsabilité respectifs.

L'ensemble du personnel du groupe ElringKlinger s'oblige à respecter le présent code de conduite. Il sert de boussole et de référence pour adopter une conduite responsable. Il décrit nos responsabilités en tant que membre de la société, en tant que partenaire commercial et sur le lieu du travail.

2. NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 NOUS PROTÉGEONS NOTRE PLANÈTE – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

Nous protégeons le ciment naturel de la vie en exploitant les ressources de manière responsable et durable. Nous prenons les mesures nécessaires pour élaborer produits et processus de manière à réduire notre empreinte écologique. Ces mesures visent notamment à réduire les gaz à effet de serre et à minimiser toute modification nocive des sols, la pollution de l'eau et de l'air ou les émissions sonores nuisibles.

Nous nous efforçons de respecter l'ensemble de la législation nationale et internationale en vigueur relative à la protection de l'environnement et de la nature, ainsi que toutes les autres dispositions applicables.

Nous veillons à étiqueter, manipuler, transporter, stocker, réutiliser, recycler et éliminer toutes les substances dangereuses et tous les déchets utilisés conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Nous apportons le plus grand soin à l'approvisionnement en matières premières et en minéraux et veillons à ce qu'ils ne proviennent pas de sources illégales ou de zones de conflit.

2.2 NOUS PROTÉGEONS NOS SEMBLABLES – DROITS HUMAINS

Nous honorons la dignité humaine et considérons indispensable le respect des droits humains fondamentaux. Nous sommes conscients de nos responsabilités et nous engageons à respecter les normes internationalement reconnues, telles que les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, la Charte internationale des droits de l'homme de l'ONU, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous nous appuyons sur nos propres principes, entre autres le principe d'égalité, de respect mutuel, d'équité et de confiance, qui s'appliquent tant aux personnes au sein de notre entreprise qu'au-delà de ses frontières.

Nous condamnons toute forme de travail impliquant des enfants, toute forme d'esclavage et toute forme de travail forcé.

Nous respectons et encourageons le droit de notre personnel à s'associer librement et à mener des négociations collectives. Les employés ont le droit d'adhérer à un syndicat ou d'en créer un sans être menacés de discrimination ou de représailles.

Nous respectons les droits des peuples autochtones et des communautés locales à disposer de terres, d'eau et de ressources et nous veillons à les protéger, à les soutenir et à les respecter conformément à la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

Nous veillons au strict respect des droits humains lors de l'engagement et du recours à des forces de sécurité privées ou publiques, notamment à l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Toute atteinte à la vie ou à l'intégrité physique, à la liberté d'association ou à la liberté syndicale est proscrite.

2.3 NOUS NOUS ENGAGEONS – RESPONSABILITÉ SOCIALE

Nous souhaitons créer des valeurs communes et promouvoir le développement économique et social dans les communautés où nous sommes représentés.

En tant qu'entreprise consciente de ses responsabilités, nous voulons apporter une contribution positive à la société en nous engageant en faveur d'initiatives sociales, culturelles, liées à l'éducation et qui promeuvent le développement durable. Nous soutenons et faisons la promotion de projets caritatifs.

3. NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE PARTENAIRE COMMERCIAL ET SUR LE LIEU DU TRAVAIL

3.1 NOUS RESPECTONS LES RÈGLES – LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATIONS

Nous appliquons les dispositions légales en vigueur et les directives de l'entreprise. Nous adoptons une conduite exemplaire devant nos collègues et le personnel, et soutenons activement le respect et l'application des règles. Nous répondons sans délai aux questions concernant certaines lois ou directives spécifiques. Nous n'hésitons pas à signaler les infractions sur les canaux dédiés (notamment SHARE WITH US: <https://sharewithus.elringklinger.com/fr>).

3.2 NOUS ADOPTONS UNE CONDUITE CORRECTE – CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT ET DÉLIT D'INITIÉ

Nous renonçons à tout comportement répréhensible ou similaire qui pourrait s'apparenter à de la corruption. Nous ne tolérons pas non plus ce type de comportement chez notre personnel. Nous n'offrons ni ne réclamons aucune forme de paiement, de cadeau ou tout autre avantage inopportun, et nous n'acceptons aucun avantage. Le sponsoring ou les dons sont toujours réglés en accord avec les directives de l'entreprise.

Nous nous engageons en outre à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

La corruption et le blanchiment d'argent sont strictement interdits par les conventions internationales, les lois nationales et les directives internes. Nous veillons à ce que toutes les transactions et relations commerciales soient transparentes, responsables et conformes à la loi. Nous sommes conscients qu'en tant qu'entreprise cotée à la bourse allemande, nous devons respecter les dispositions légales relatives aux délits d'initiés. Nous n'utilisons pas d'informations inofficielles pour notre avantage privé lorsque nous négocions des actions d'ElringKlinger AG. Même si notre rôle nous donne accès à des informations particulières susceptibles d'influencer le cours des actions d'ElringKlinger AG, nous n'en tirons aucun avantage personnel.

3.3 NOUS SOMMES RESPONSABLES – CONFLITS D'INTÉRÊTS, CADEAUX ET ATTENTIONS

Nous prenons nos décisions commerciales toujours dans l'intérêt de l'entreprise et orientons nos actions en conséquence. Il y a un risque de conflit d'intérêts en présence de relations d'affaires avec des membres de notre famille, des parents ou des amis proches, ou lorsque ceux-ci sont impliqués de manière significative dans ces affaires. Dans de tels cas, nous nous adressons sans hésiter au responsable de la conformité. Nos actions ne sont pas influencées par des intérêts personnels, des relations personnelles ni des avantages personnels.

Nous limitons la remise et l'acceptation de cadeaux et autres attentions à des sommes jugées raisonnables et habituelles et nous suivons les règles éthiques les plus strictes dans nos interactions commerciales. Nous refusons tout cadeau ou toute attention démesurée contraire à la loi ou pouvant être considérée comme un pot-de-vin ou un dessous-de-table, par exemple argent liquide et/ou sommes élevées. Si une telle offre nous est faite, nous restons intègres, réagissons de manière appropriée, droite et morale, et informons notre supérieur hiérarchique ou le responsable de la conformité. Nous préservons notre intégrité professionnelle et ne sollicitons ni ne proposons nous-mêmes d'invitations malhonnêtes.

3.4 NOUS SOMMES TRANSPARENTS – COMPTABILITÉ ET RAPPORTS FINANCIERS

Nous documentons notre comptabilité et nos rapports financiers dans les règles, en intégralité et en toute clarté conformément aux exigences légales et administratives applicables. Nous insistons sur la transparence, l'exactitude et le respect des délais afin de préserver notre intégrité financière et juridique, notre réputation et notre crédibilité.

3.5 NOUS AGISSONS EN TOUTE LÉGALITÉ – DISPOSITIONS FISCALES, DOUANIÈRES ET DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Nous respectons toutes les lois et dispositions applicables en matière de fiscalité, de douane et de contrôle des exportations. Nous veillons à ce que toutes les exportations et importations de marchandises, de services et d'informations soient conformes aux dispositions applicables et répondent aux exigences des autorités compétentes.

Nous contribuons ainsi à ce qu'aucune ressource financière ou économique ne soit mise à la disposition de personnes, groupes ou organisations visés par des sanctions.

3.6 NOUS SOMMES JUSTES ET INTÈGRES – LIBRE CONCURRENCE, ÉQUITÉ DANS L'APPROVISIONNEMENT ET PARTENARIATS DE CONFIANCE

Nous défendons la libre concurrence et renonçons à toute forme de comportement déloyal. Nous respectons le droit de la concurrence et la législation antitrust, renonçons aux pratiques anticoncurrentielles telles que les accords sur les prix ou autres clauses entre concurrents ni n'échangeons d'informations entre concurrents susceptibles d'entraver les lois de la libre concurrence. Face à une proposition d'accord, nous refusons immédiatement et fermement, puis informons notre responsable de la conformité dans les plus brefs délais.

Nous sélectionnons soigneusement nos fournisseurs et prestataires de services sur la base de critères professionnels, compréhensibles et objectifs, et intégrons les équipes d'achat compétentes dans le processus d'approvisionnement. Nous avons les mêmes exigences envers nos fournisseurs qu'envers nous-mêmes. C'est pourquoi nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent le « Code de conduite ElringKlinger à l'attention des fournisseurs ».

Nous traitons nos fournisseurs, nos clients et nos autres partenaires commerciaux dans un souci d'équité, de cordialité et de productivité, et aspirons à des relations de long terme reposant sur la confiance et le respect.

3.7 NOUS SOMMES ATTACHÉS À LA SÉCURITÉ – PROTECTION DES DONNÉES, SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous respectons toutes les lois applicables en matière de protection et de sécurité des données et veillons à ce que les données personnelles soient traitées uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

Nous prenons des mesures pour garantir la sécurité des données personnelles, ne transmettons aucune information confidentielle à des tiers non autorisés ni sur les opérations et projets du groupe ElringKlinger ni sur nos partenaires commerciaux, et protégeons la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle et notre savoir-faire contre tout accès non autorisé et contre tout usage abusif.

Nous sommes un partenaire de confiance, nous respectons la propriété intellectuelle des tiers et nous agissons en conformité avec les lois et les réglementations en vigueur.

3.8 NOUS SOMMES VIGILANTS – SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE LA SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans notre domaine de responsabilité, nous veillons à ce que l'environnement de travail soit sûr et sain tout en respectant les lois et réglementations applicables. Nous organisons nos postes de travail de manière à exclure autant que possible les dangers et à minimiser les risques. Nous participons à la réduction des blessures professionnelles grâce à des formations régulières et en proposant des informations et des formations continues visant à sensibiliser et à développer les compétences pour garantir la sécurité au travail.

Nous veillons au bien-être de notre personnel et nous engageons en faveur de conditions de travail équitables. Nous respectons la réglementation relative au temps de travail et à une rémunération équitable dans toutes nos entreprises.

3.9 NOUS NOUS RESPECTONS LES UNS LES AUTRES – NON À LA DISCRIMINATION, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et de traitement et ne discriminons personne sur la base de critères personnels tels que l'origine ethnique, la couleur de la peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, la nationalité, l'adhésion à un syndicat ou l'appartenance politique. Les lieux de travail que nous offrons sont libres de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de racisme. Nous ne tolérerons pas que des agressions physiques ou verbales attentent à notre intégrité physique et psychique. Nous montrons l'exemple et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher de tels comportements.

sur nos performances, nos capacités et nos aptitudes personnelles. Nous veillons à garantir l'égalité de traitement de tous les employés et, en particulier, à ce qu'ils bénéficient d'une rémunération égale à travail égal.

Nous investissons dans le développement professionnel, social et méthodologique de notre personnel et encourageons les idées qui contribuent elles-mêmes à développer notre entreprise et nos pratiques commerciales – pour consolider l'avenir d'ElringKlinger.

4. RESPECT DE NOS PRINCIPES DE CONDUITE

4.1 NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE – CANAUX DE SIGNALEMENT POUR LES ALERTE ET LES PLAINTES

Nous encourageons chacun à signaler toute infraction aux lois, aux règles et aux directives internes commise par notre entreprise, nos dirigeants, notre personnel, ou nos fournisseurs et sous-traitants. Lancer l'alerte permet de détecter les infractions et d'éviter, ou au moins d'en réduire les dommages. Nous utilisons les canaux de signalement dédiés, notamment notre système d'alerte SHARE WITH US: <https://sharewithus.elringklinger.com/fr>.

4.2 NOUS VÉRIFIONS CHAQUE SIGNALEMENT – CONSÉQUENCES

Nous réagissons à tous les signalements et examinons les abus décrits avec soin dans le cadre d'une procédure équitable. Nous ne tolérerons pas les infractions à nos principes de conduite et elles entraîneront des conséquences.

ElringKlinger AG

Max-Eyth-Strasse 2
72581 Dettingen/Erms
Allemagne

Tél. +49 7123 724-0
E-Mail info@elringklinger.com

www.elringklinger.com